

Privés de liberté pas de dignité

Le juge des libertés et de la détention vient de rendre six ordonnances, intimant à l'administration du centre pénitentiaire de Fond Sarrail à Baie-Mahault d'entreprendre les travaux nécessaires dans un délai d'un mois, pour améliorer les conditions de vie des détenus en cellule.

L'avocate Lorenza Bourjac ne cachait pas sa joie. Elle vient de réussir magistralement un doublé. Pour démontrer lors d'un récent procès aux Assises que son client n'a en rien participé à l'exécution d'un détenu par ses "camarades" de cellule, il lui a suffi de prouver que l'interphone qu'il a tenté d'utiliser à maintes reprises pour alerter les surveillants ne fonctionnait pas. Sans secours rapides, la victime s'est vidée de son sang, poignardée au niveau du foie et du poumon, alors qu'elle aurait pu être sauvée, selon les dires du médecin légiste pendant le procès. Son client fut acquitté, et du même coup elle a mis en évidence l'état défectueux du matériel. *"Je voulais m'appuyer sur cette affaire*

pour faire un parallèle avec la réalité des conditions de détention à Baie-Mahault, qui sont très critiquables et ne respectent en rien l'article 3 de la convention européenne des droits de l'Homme. Le quartier CD 2 nord, où se sont déroulés les faits, est un quartier réputé pour recevoir des personnes difficiles, soit parce qu'elles souffrent de problèmes psychiatriques, soit parce qu'elles ne sont pas les bienvenues dans les autres quartiers". Un quartier plus que tout autre, où les équipements devraient être contrôlés et en état de marche. *"Des dysfonctionnements qui ne devraient pas exister; d'autant que c'est précisément dans ce même quartier que trois autres meurtres ont déjà eu lieu, sans compter les nombreuses tentatives d'assassinats qui sont déjouées régulièrement".* Des hommes privés de liberté 22 heures sur 24 h, car reconnus coupables, mais pas condamnés à vivre dans des conditions déplorables pour autant. *"Vous imaginez l'impact psychologique avec des conditions de vie aussi indignes ! Et je suis d'autant plus à l'aise pour en parler que*



© BERNARD BOUCAARD

Derrière ces murs, des conditions de vie déplorables.

j'ai déposé six requêtes devant le juge de la liberté et des détentions, et toutes ont été déclarées recevables. J'ai bien expliqué qu'on ne peut pas vivre dignement à sept dans une cellule prévue pour 4".

CONSTAT D'HUISSIER

Pour conforter ses dires, la femme en robe noire a demandé à un huissier de se rendre sur place, le 19 avril dernier, à la rencontre des cinq détenus qui ont dénoncé leurs conditions de vie en détention. Il a ainsi passé au crible leurs cellules, et le constat est édifiant. Il écrit : le sol devant les cellules est sale et dé-



Une cellule de 9 m², prévue pour 2 mais qui en accueille 3 avec à peine la place pour se déplacer.



Le soir il y a des mille-pattes, des ravets, des cafards, des rats, confie un des détenus.



Le juge a donné un délai d'un mois pour permettre à l'administration pénitentiaire de mettre fin à ces conditions de détention, par tout moyen.